



PREFECTURE DU CHER

Mission Inter-Services de l'Eau du Cher
6 Place de la Pyrotechnie
18000 BOURGES

ARRETE n° **L2010-1-1834**

modifiant la composition des membres de
la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont

Le préfet du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 212-1, L212-3 à L.212-11, et R.212-26 à R.212-47,
- Vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- Vu le décret du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2005-1-47 du 11 janvier 2005 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Cher Amont, et chargeant la Préfète du Cher de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration de ce SAGE,
- Vu l'arrêté n° 2005-1-1355 du 17 novembre 2005 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont,
- Vu l'arrêté n° 2005-1-1519 du 30 décembre 2005 modifiant l'arrêté n° 2005-1-1355 du 17 novembre 2005 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont,
- Vu l'arrêté n° 2007-1-0802 du 25 juillet 2007 modifiant l'arrêté n° 2005-1-1519 du 30 décembre 2005 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont,
- Vu l'arrêté n°2008-1-0717 du 2 juillet 2008, modifiant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Cher-Amont,
- Vu l'arrêté n°2010-1-0866 du 20 mai 2010, modifiant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Cher-Amont,
- Vu la démission de M. Thierry VINCON, du 27 septembre 2010, représentant l'association des maires du Cher,
- Vu la proposition de l'association des maires des départements du Cher du 28 septembre 2010 pour remplacer son représentant démissionnaire par M.Rémy POINTEREAU,
- Vu les propositions de l'association des maires du département du Puy-de-Dôme,
- Vu les désignations des assemblées départementales et régionales,

Vu les propositions des différents organismes et groupements consultés,

Considérant les modifications concernant les représentants des conseils régionaux, suite aux élections intervenues pour ces assemblées en mars 2010,

Considérant le souhait de plusieurs associations de modifier leur mode de représentation,

Sur proposition du Chef de la Mission Inter-Services de l'Eau du Cher,

ARRETE :

Article 1^{er} —

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2008-1-0717 portant désignation des membres de la CLE du SAGE Cher Amont est remplacé par les termes suivants :

« La composition de cette commission est arrêtée comme suit :

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (32 membres)

L Représentant du Conseil Régional Centre :

Mme Laurence RENIER

L Représentant Conseil Régional d'Auvergne :

Mme. Nicole ROUAIRE

L Représentant du Conseil Régional Limousin :

M. Jean-Bernard DAMIENS

L Représentant du Conseil Général du Cher :

M. Jean-Pierre PIETU

L Représentant du Conseil Général de l'Indre :

M. Pascal PAUVREHOMME

L Représentant du Conseil Général de l'Allier :

M. Michel TABUTIN

L Représentant du Conseil Général du Puy-de-Dôme :

M. Michel BARRETTE

L Représentants du Conseil Général de la Creuse :

M. François RADIGON

L Représentants de l'Association des Maires du Cher :

M. Christian FAUCHER, maire de Vallenay,

M. Rémy POINTEREAU, sénateur-maire de Lazenay,

M. Jean-Michel TERRIER, maire de Corquoy,

M. Jean BALON, maire de Charost, (titulaire), M. Jean-Pierre PINEAU, maire de Mareuil-sur-Arnon (suppléant)

L Représentants de l'Association des Maires de l'Indre :

M. Yves PREVOT, maire de Vouillon,

M. Jacques PALLAS, maire de Saint-Georges-sur-Arnon,

- Représentants de l'Association des Maires de l'Allier :
 - M. Gérard CIOFOLLO, maire de Nassigny,
 - M. Richard PREVOST, maire de Vaux,
 - M. Christian CHITO, maire de Marcillat-en-Combrailles,
 - M. Daniel PIQUANDET, maire de Bezenet,
 - Mme Lucette GAGNIERE, maire de Mazirat,

- Représentants de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme:
 - M. Gérard BOUSSANGE, 1^{er} adjoint au maire de Château-sur-Cher,

- Représentants de l'Association des Maires de la Creuse :
 - Mme Marie-Claude MATHIEU, maire de La Villeneuve ,
 - M. Gérard ROUFFET, maire de Chambonchard, (titulaire) ; M. Maurice JOLICART, maire de Lepaud (suppléant),
 - Mme Jacqueline JARY, maire de Mainsat, (titulaire) ; Mme Nicole PALLIER, maire de St-Maixant, (suppléante),
 - M. Thierry LETELLIER, maire de la Villedieu,

- Représentant de l'Etablissement Public Loire :
 - M. Paul BERNARD,

□ Représentants des Communautés de communes, des Syndicats :

Syndicat Mixte des Eaux de Lapan (ancien SIAEP de Levet) :

M. Gérard LESAGE,

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Marche et du Boischauf :

M. Gérard DANIEL,

Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier :

M. Daniel ROUSSAT, titulaire,
M. Claude RIBOULET, suppléant,

Syndicat Mixte pour la constitution du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

M. Pierre - Antoine LEGOUTIERE ,

Communauté d'agglomération montluçonnaise :

M. Raymond MEUNIER, titulaire,
M. Patrick CHAGNON, suppléant,

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Théols :

M. Bruno MALOU, titulaire,
M. Pascal AUCANTE, suppléant,

Pays Combraille en Marche :

M. Michel TIMBERT,

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (16 membres)

□ Représentant de la Chambre d'Agriculture du Cher :

M. le Président ou son représentant,

Représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Allier :

M. le Président ou son représentant,

Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Creuse :

M. Jean-Pierre CHAPY, titulaire

M. Bernard PARRY, suppléant,

Représentant de l'Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher :

M. le Président ou son représentant,

Représentant de l'Association Syndicale d'Aménagement Hydraulique Agricole des Pays de Graçay, Ouest Cher :

M. François DIEPVENS, titulaire,

M. Didier PETIT, suppléant,

Représentant d'Indre Nature :

M. le Président ou son représentant,

Représentant de Limousin Nature Environnement

M. le Président ou son représentant,

Représentant de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

M. le Président ou son représentant,

Représentant de la Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

M. le Président ou son représentant,

Représentant l'Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR Auvergne :

M. le Président ou son représentant,

Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat :

M. le Président ou son représentant,

Représentant de l'UNICEM :

M. le Président ou son représentant,

Représentant du Comité Régional du Tourisme d'Auvergne :

M. le Président ou son représentant,

Représentant du Comité départemental de canoë kayak de l'Allier :

M. Philippe GODET, titulaire,

M. Dominique MORENO, suppléant,

Représentant de l'Association pour le Développement Touristique de la Vallée du Cher :

M. André BARRE

Représentant d'EDF – Groupe d'Exploitation Hydraulique Loire-Ardèche :

M. le Directeur ou son représentant,

3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics (16 membres)

M. le Préfet de la Région Centre, coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, ou son représentant
M. le Préfet de la Région Auvergne ou son représentant
M. le Préfet de la Région Limousin ou son représentant
M. le Préfet de la Creuse ou son représentant
M. le Préfet du Puy-de-Dôme ou son représentant
M. le Préfet de l'Allier ou son représentant
M. le Préfet du Cher ou son représentant
M. le Préfet de l'Indre ou son représentant
M. le chef de la MISE du Cher ou son représentant
M. le chef de la MISE de l'Indre ou son représentant
M. le chef de la MISE de l'Allier ou son représentant
Mme la chef de la MISE de la Creuse ou son représentant
M. le Directeur de la DREAL Auvergne ou son représentant
M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Auvergne ou son représentant
M. le Directeur Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant

Article 2 —

« La liste des membres de la commission sera publiée au recueil des actes administratifs des départements du Cher, de l'Indre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Creuse, et sur le site Internet du SAGE Cher amont : <http://www.sage-cher-amont.com> »

Article 3 —

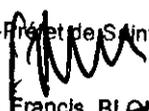
Les arrêtés n°2005-1-1519 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont, et n°2007-1-0802 modifiant l'arrêté n° 2005-1-1519 du 30 décembre 2005 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont, et n° 2008-1-0717 du 2 juillet 2008 modifiant l'arrêté n° 2007-1-0802 du 25 juillet 2007 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont sont abrogés.

Article 4 — Les secrétaires généraux des Préfectures du Cher, de l'Indre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission.

BOURGES, le 13 OCT 2010

le Préfet

Le Sous-Préfet de Saint-Amant-Montrond


Francis BLONDIEAU